

QUESTIONS-REponses

- « J'ignorais la convention passée avec l'Œuvre, et j'ai pris en septembre un forfait de 36 h avec Domicours. Est-ce que je peux bénéficier des tarifs que vous avez négociés, et qu'en est-il des frais de dossier que j'ai versé en septembre ? ».

- Les heures de soutien effectuées **en 2011** bénéficieront du présent tarif et de notre aide. Domicours vous remboursera également les frais de dossier payés en 2010.

- « J'ai pris un forfait de 72 heures et je ne pourrai pas tout utiliser sur l'année scolaire. Les heures sont-elles perdues ? »

- Non, vous pourrez les utiliser au début de l'année scolaire suivante, jusqu'à fin septembre.

- « Mon fils a des lacunes en français et en anglais : dois-je prendre plusieurs forfaits ? ».

- Non, le forfait peut-être réparti sur plusieurs matières ; la durée du cours sera également adaptée à l'âge et à l'enseignement dispensé.

- « La formule des cours en centre me semble intéressante mais j'hésite à la prendre, ne sachant pas si elle est adaptée aux besoins de mon enfant ».

- Les conseillers pédagogiques de Domicours vous conseilleront sur ce domaine. Si vous optez pour ce type de cours, sachez qu'après une évaluation gratuite d'1h30, les 6 premières heures sont à un prix très intéressant, et que vous bénéficiez des mêmes aides de l'ODOD et de la MDD.

- « J'ai pris pour ma fille un forfait de 48 h pour l'année scolaire 2011-2012 : comment serais-je aidé ? »

- L'Œuvre vous versera un secours sur 36 h; nous pourrons ensuite vous aider à partir de septembre 2012 si vous prenez un autre forfait ou des heures en centre.

- En 2011 mes deux enfants ont pris respectivement 28 et 44 heures de cours en centre. Serais-je aidé sur 72 h ?

- Non, l'aide de l'ODOD est de 36 h par enfant, nous ne cumulons pas les heures par famille.